



FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU HADJ 2025

Informations personnelles



Nom : KONE
Prénoms : ABDOULAYE
Sexe : M
Né(e) le : 05/02/1966

Identifiants

25KA671979BV

Informations Identification et Inscription

1. Votre identification sur la plateforme www.sygepci.com est une formalité obligatoire d'identification préalable à la Consultation Médicale Pré-Pèlerinage. Elle ne constitue ni une inscription, ni une réservation définitive sur la liste des candidats au Hadj.

2. Pour être considéré comme candidat inscrit au Hadj après votre identification sur la plateforme, vous devez obligatoirement respecter les étapes et les délais suivants :

2.1. Vous devez vous présenter dans le Centre de Consultation Médical que vous avez choisi au moment de votre identification dans un délai maximum de 3 jours suivant le rendez-vous qui vous a été fixé dès l'ouverture du processus de la Consultation Médicale Pré-Pèlerinage (CMPP), muni de votre Formulaire d'Identification que vous avez imprimé sur la plateforme. Les candidats issus de la Diaspora devront obligatoirement choisir le Centre Médical « Diaspora » au moment de leur identification et télécharger le formulaire Médical pour leur consultation dans un centre médical proche de leur lieu de résidence.

2.2. Faire votre Consultation Médicale Pré-Pèlerinage (CMPP) dans le Centre Médical choisi et valider votre Bilan médical en vue d'obtenir votre Certificat Médical d'Aptitude au Hadj (CMAH), dont le numéro vous sera transmis par SMS sur les numéros que vous avez renseignés lors de votre identification.

Les candidats issus de la Diaspora, disposent de 7 jours ouvrables à compter de la date d'ouverture des centres de consultation médicale pré-pèlerinage en Côte d'Ivoire, pour faire parvenir par voie électronique leur dossier médical complet à l'adresse suivante : medical-hadjci@gmail.com, faute de quoi, ils perdent le bénéfice de leur identification et de leur préinscription pour le contingent public payant.

2.3. Une fois le CMAH obtenu, vous recevrez par SMS et par WhatsApp, dans la limite des places disponibles, une Autorisation de paiement pour vous acquitter de vos frais d'inscription au Hadj. Le paiement doit obligatoirement se faire dans les guichets du Trésor, dans un délai de 03 jours ouvrables à compter du jour suivant la date de délivrance de l'Autorisation de paiement. Faute de paiement dans les délais indiqués, l'autorisation de paiement s'annule et vous perdez le bénéfice de votre possibilité d'inscription avec le contingent public.

2.4. Si vous avez effectivement payé les frais du Hadj dans les délais requis, vous devez vous présenter à l'agent inscripteur présent dans le centre du Trésor où vous avez effectué le paiement, muni de votre reçu de paiement et des autres pièces constitutives de votre dossier d'inscription (Passeport ayant une validité de 12 mois au moment de l'inscription et sa copie couleur, 2 Photos d'identité couleur à fond blanc format Passeport, le Carnet de vaccination à jour des vaccins recommandés et obligatoires) pour votre inscription définitive sur la liste des candidat-pèlerins au Hadj 2025 du Contingent public.

2.5. Après votre inscription sur la plateforme www.sygepci.com, un autre agent du Commissariat du Hadj vous recevra dans les mêmes locaux du Trésor le même jour dans lieu qui vous sera indiquer pour la prise de vos données biométriques.

3. Important à savoir :

Si vous avez séjourné ou résidé durant les 10 dernières années en Arabie Saoudite et que vous avez fait l'objet d'une mesure d'expulsion ou que vous avez quitté clandestinement le territoire du Royaume d'Arabie Saoudite, nous vous déconseillons de vous inscrire pour le Hadj 2025.